



**KPMG AUDIT NORMANDIE**  
5 avenue de Dubna  
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Association Nord Ouest de la Forêt et  
des Industries du Bois - Anoribois**

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013  
Association Nord Ouest de la Forêt et des Industries du Bois -  
Anoribois  
1 rue Georges Clémenceau - 76230 Bois Guillaume  
*Ce rapport contient 15 pages*  
Référence : CDY



**KPMG AUDIT NORMANDIE**  
5 avenue de Dubna  
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Nord Ouest de la Forêt et des Industries du Bois - Anoribois**

Siège social : 1 rue Georges Clémenceau - 76230 Bois Guillaume

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Nord Ouest de la Forêt et des Industries du Bois - Anoribois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Bois Guillaume, le 22 mai 2014

KPMG Audit Normandie

  
Christine Doisy



Interprofession de la filière forêt-bois  
de Haute-Normandie

## COMPTES ANNUELS

*Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013 (en Euros)*

---

## ANORIBOIS ASSOCIATION

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

---

1 rue Georges Clemenceau - 76230 BOIS GUILLAUME

Tél. : 02 35 61 55 59 - Fax : 02 35 61 55 52

E-mail : [anoribois@wanadoo.fr](mailto:anoribois@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.anoribois.com](http://www.anoribois.com)

**BILAN AU 31 décembre 2013**

<b>ACTIF</b>				<b>PASSIF</b>		
	<b>Exercice 2013</b>			<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
	Valeurs brutes	Amortis.et prov.	Valeurs nettes			
Immobilisations corporelles	34 752	33 080	1 672	2 336	45 735	45 735
Immobilisations financières	663		663	663	76 225	76 225
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>35 415</b>	<b>33 080</b>	<b>2 335</b>	<b>2 999</b>	<b>429 238</b>	<b>400 399</b>
Autres créances	290 519	1 100	289 419	314 934	<b>3 054</b>	<b>2 354</b>
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>290 519</b>	<b>1 100</b>	<b>289 419</b>	<b>314 934</b>		<b>16 830</b>
Placements	170 000		170 000	138 000		
Banque	21 028		21 028	9 419	7 452	10 758
Caisse					44 466	35 497
Intérêts courus	480		480		111	464
<b>Total Trésorerie</b>	<b>191 508</b>	<b>-</b>	<b>191 508</b>	<b>147 419</b>	<b>52 029</b>	<b>46 719</b>
Charges constatés d'avance	2 309		2 309	2 243	1 250	1 293
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>519 751</b>	<b>34 180</b>	<b>485 571</b>	<b>467 594</b>	<b>485 571</b>	<b>467 594</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2013**

CHARGES			PRODUITS		
	Exercice 2013	Exercice 2012		Exercice 2013	Exercice 2012
Achats	5 929	5 024	Autres produits d'activité	200	5 000
Services extérieurs	35 559	30 130	Subventions d'exploitation	200 000	199 596
			Cotisations	29 211	30 176
Autres services extérieurs	56 393	63 538	Reprise de provisions		2 104
Impôts & Taxes	6 895	5 679	Transferts de charges	51 447	18 313
Charges de personnel	163 299	144 607			
Autres charges de gestion	-	6 125			
Dotations aux amortissements	1 911	4 814			
Dotations aux provisions	700	1 100			
Charges Financières		467	Produits Financiers	2 348	4 549
Charges Exceptionnelles	64	50	Produits Exceptionnels	39	298
Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	Reprise sur engagements	16 830	11 938
Impôt sur Produits Financiers	448	705			
<b>TOTAL</b>	<b>271 197</b>	<b>262 239</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 075</b>	<b>271 974</b>
<b>Déficit</b>			<b>Excédent</b>	<b>28 878</b>	<b>9 734</b>

# **ANORIBOIS**

**Annexe**  
**aux comptes annuels de l'exercice clos le**  
**31/12/2013**  
**Montants en Euros**

**ANORIBOIS**  
**1 Rue Georges Clemenceau – 76230 BOIS GUILLAUME**  
Ce rapport contient 10 pages

# Sommaire

1	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	4
1.1	Evènement principaux de l'exercice	4
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
1.2.1	Changement de méthode comptable	4
1.2.2	Evaluation des valeurs mobilières de placement	4
1.2.3	Règles de comptabilisation des subventions d'exploitation	4
2	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	5
2.1	Bilan Actif	5
2.1.1	Immobilisations corporelles incorporelles et financières - Principaux mouvements	5
2.1.2	Amortissements pour dépréciation	5
2.1.3	Actif circulant - Classement par échéance	5
2.1.4	Subventions à recevoir	5
2.2	Bilan Passif	6
2.2.1	Fonds propres	6
2.2.2	Provision pour engagement en matière de retraite	7
2.2.3	Fonds dédiés	7
	Subventions accordées	7
2.2.4	Dettes – Classement par échéance	7
3	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	8
3.1	Subventions d'exploitation : répartition par financeur	8
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	8
4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	9
4.1	Engagements pris en matière de crédit bail	9
5	AUTRES INFORMATIONS	10



# **1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

## **1.1 Evènement principaux de l'exercice**

Aucun fait majeur sur l'exercice

## **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

### **1.2.1 Changement de méthode comptable**

Néant.

### **1.2.2 Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, cette valeur est comparée au cours à la date de clôture et la cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée pour couvrir la moins value latente.

### **1.2.3 Règles de comptabilisation des subventions d'exploitation**

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits d'exploitation sur la base du montant attribué d'après les conventions signées par les financeurs.

## **2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **2.1 Bilan Actif**

#### **2.1.1 Immobilisations corporelles incorporelles et financières - Principaux mouvements**

	<b>Valeur début d'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Valeur brute à la fin de l'exercice</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	39 632	1 247	6 127	34 752
Immobilisations financières	663			663
<b>TOTAL</b>	<b>40 295</b>	<b>1 247</b>	<b>6 127</b>	<b>40 295</b>

#### **2.1.2 Amortissements pour dépréciation**

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Agencements stands salons	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau & informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier du bureau	Linéaire	5 ans

#### **2.1.3 Actif circulant - Classement par échéance**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

	<b>31.12.2012</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.2013</b>
Amort. immo incorporelles				
Amort. immo.corporelles	37 297	1 911	6 127	33 080
Amort. Immo. financières				
<b>TOTAL</b>	<b>37 297</b>	<b>1 911</b>	<b>6 127</b>	<b>33 080</b>

## 2.1.4 Subventions à recevoir

- Ministère de l'agriculture Programme 2013	10 000 Euros
- Conseil régional Haute-Normandie Programme 2012	81 509 Euros
Programme 2013	165 000 Euros
	<hr/>
	<b>256 509 Euros</b>

## 2.2 Bilan Passif

### 2.2.1 Fonds propres

Les mouvements sur les fonds propres sont les suivants :

	31/12/2012	Affectation Résultat 2012	Mouvements 2012	31/12/2013
Fonds Associatif	45 735			45 735
Réserves diverses	76 225			76 225
Report à nouveau	268 666	9 734		278 401
Résultat	9 734	( 9 734)	28 878	28 878
Subvention d'investissement	39		(39)	0
<b>TOTAL</b>	<b>400 399</b>	<b>0</b>	<b>28 839</b>	<b>429 238</b>

## 2.2.2 Provision pour engagement en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite a été évalué à partir des hypothèses suivantes :

- âge départ en retraite : 65 ans pour les cadres et non cadres,
- taux d'actualisation retenu : taux Iboxx au 31/12/2013 (tranche basse)
- turn-over : moyen,
- taux de charges sociales : selon le taux réel constaté par individu.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 3 054 € et la provision couvre intégralement ce montant.

## 2.2.3 Fonds dédiés

<b>Subventions accordées</b>	<b>Fonds à engager en début d'exercice</b>	<b>Utilisation en cours d'exercice</b>	<b>Engagement à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>Fonds restant à engager en fin d'exercice</b>
DIRECCTE - Développement des industries du bois régionales par une approche collective	16 830	16 830	-	-

## 2.2.4 Dettes – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les dettes est inférieure à un an.

### **3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

#### **3.1 Subventions d'exploitation : répartition par financeur**

Ministère de l'Agriculture	20 000 €
Conseil Régional de Haute-Normandie	165 000 €
Grand Evreux Agglomération	<u>15 000 €</u>
	<b>200 000 €</b>

#### **3.2 Ventilation de l'effectif**

	<b>Personnel salarié</b>
Cadres	1
Employés	3
<b>TOTAL</b>	<hr/> <b>4</b>

## 4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 4.1 Engagements pris en matière de crédit bail

<b>RETRAITEMENTS DE CREDITS-BAILS</b>					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Véhicule de tourisme	Total
Valeur d'origine				21 957	21 957
<i>Amortissements</i>					
- cumuls exercices antérieurs				0	0
- dotation de l'exercice				4 574	4 574
<b>sous-total</b>				<b>4 574</b>	<b>4 574</b>
<i>Redevances payées</i>					
- cumuls extérieurs antérieurs				0	0
- exercice				5 866	5 866
<b>sous-total</b>				<b>5 866</b>	<b>5 866</b>
<i>Redevances restant à payer</i>					
- à un an au plus				3 430	3 430
- à cinq ans au plus				4 002	4 002
- à plus de cinq ans					
<b>sous-total</b>				<b>7 432</b>	<b>7 432</b>
<i>Valeur résiduelle</i>					
- à un an au plus				-	-
- à plus d'1 an et 5 ans au plus				12 352	12 352
- à plus de cinq ans				-	-
<b>sous-total</b>				<b>12 352</b>	<b>12 352</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>				<b>5 866</b>	<b>5 866</b>

## **5 AUTRES INFORMATIONS**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 0 € en 2013.